



service public d'eau potable

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le 29 JUAN 2016

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Syndicat de l'Eau du Morbihan
27 rue de Luscanen – CS 72011
56001 VANNES Cedex

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET TRANSPORT D'EAU POTABLE



captages
forages



usines de
traitement



feeders



réservoirs
de tête

Exercice 2015

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Modes de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	14
1.4.	Eaux brutes.....	15
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	15
1.4.2.	Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan	19
1.5.	Eaux traitées.....	21
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2015 ..	21
1.5.2.	Production	21
1.5.3.	Conventions d'échanges d'eau	25
1.5.4.	Achats d'eaux traitées	25
1.5.5.	Volumes vendus au cours de l'exercice	26
1.5.6.	Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport	28
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	31
2.1.	Modalités de tarification.....	31
2.1.1.	Tarification – compétence Production	31
2.1.2.	Tarification – compétence Transport	33
2.2.	Recettes pour la compétence Production.....	34
2.3.	Recettes du budget Transport-Négoce	36
3.	Indicateurs de performance	38
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	38
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	43
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	45
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	45
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	45
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	46
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	46
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	47
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	52
4.	Financement des investissements.....	54
4.1.	Montants financiers	54
4.2.	État de la dette du service	56
4.3.	Amortissements	57
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude.....	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	58
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	59

ANNEXES

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : TFEF : Tarif de Fourniture d'Eau en Gros

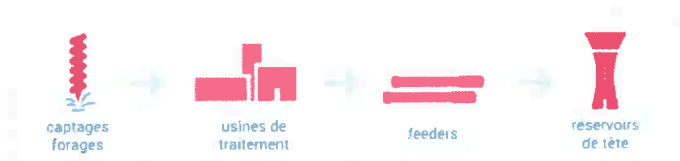
Annexe 3 : liste des marchés Production et Transport notifiés en 2015

Annexe 4 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2015

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

- Communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : **Production et Transport de l'eau potable** au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

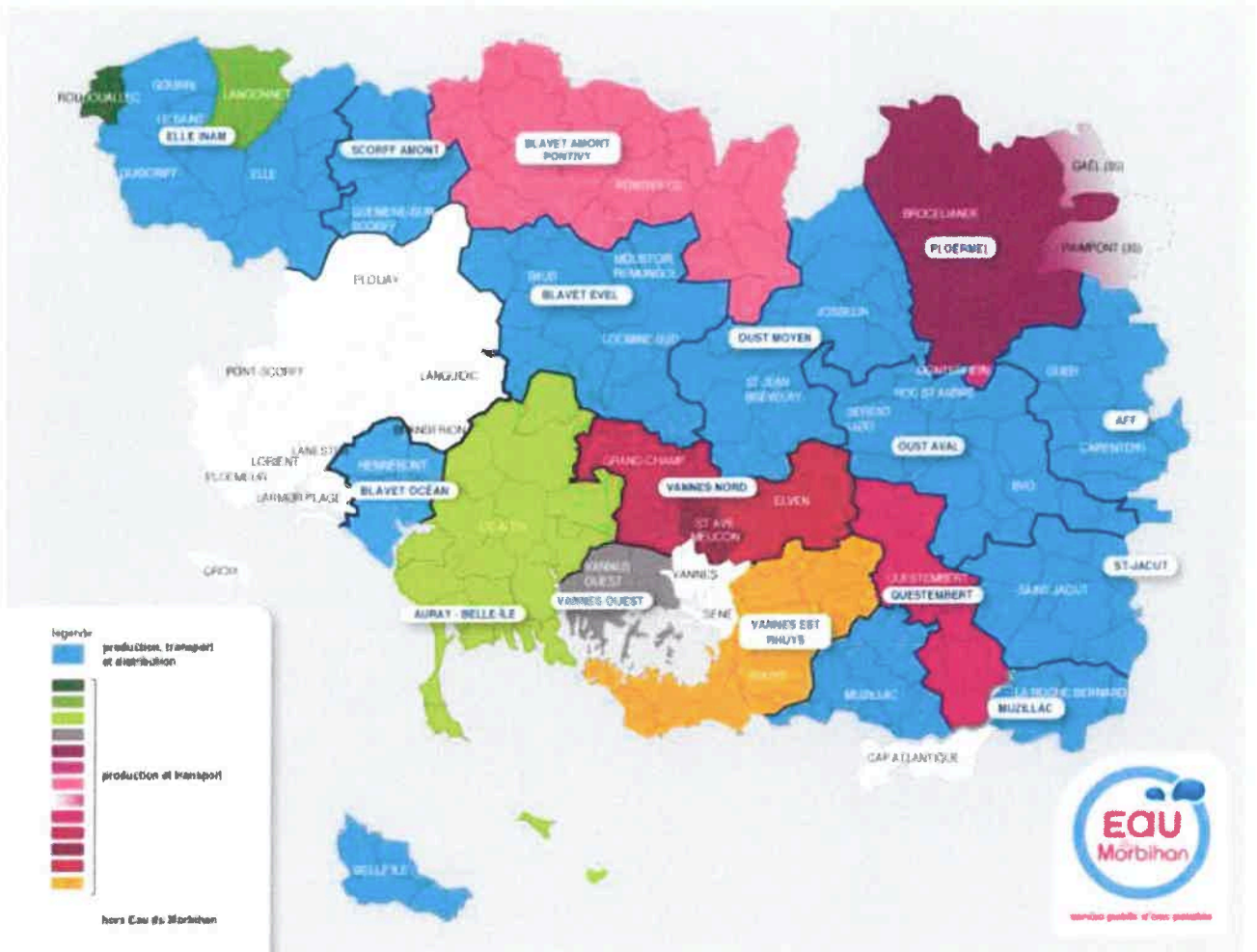
	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétence optionnelle faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

- Composition et organisation (au 31 décembre 2015) : Eau du Morbihan est composé de 102 membres dont 9 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 89 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **232 communes**.
En effet, au 1^{er} janvier 2015, sont à prendre en compte : la dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis, ayant décidé de transférer la compétence optionnelle Distribution à Eau du Morbihan, et le transfert de la compétence eau potable sur le secteur de Trévidel-Malpignon de Kervignac à Eau du Morbihan.
- Par ailleurs, depuis 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (situation jusqu'au 31 décembre 2015).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production-Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues).



- Existence d'une CCSPL



A signaler :

Des modifications sont intervenues depuis le 1^{er} janvier 2016 par la création de trois communes nouvelles.

Des modifications interviendront d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, pour intégrer la prise de compétence eau potable au niveau des communautés de communes et d'agglomération; le mécanisme de représentation – substitution s'opèrera.

1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en **régie**
- régie intéressée**
- gérance**
- marché de prestation de services**
- délégation de service public : affermage**
- délégation de service public : concession**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1^{er} janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Des avenants ont été signés afin de préciser la situation respective des entités ayant gardé la compétence Distribution et de Eau du Morbihan, au regard des droits et obligations qui résultent de l'exécution des contrats. De la même façon, pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés pour distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation concernant Eau du Morbihan :

Nombre d'affermages	20
Nombre de marchés de services	19

A la date de présentation du présent rapport, trois avenants ne sont pas signés. Ils concernent les contrats d'affermage sur les périmètres initiaux des : syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon* (SAUR), Pluvigner - syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon* (STGS) et SIAEP d'Hennebont-Port Louis (SAUR).

* pour mémoire, dorénavant AQTA

A la date de la présentation du présent rapport, un accord est en cours de formalisation avec la commune de Langonnet.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUN 2016**

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2015 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collèges territoriaux(CT).

Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2015

■ Périètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable Périètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	1	17/02/12	4	15/01/16	Intégrer les modifications opérées sur les équipements. Représenter les modalités financières inhérentes au changement de réactifs.
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12			
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	1					
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2013		31/12/2015						
CT Auray-Belle Ile / AQTA	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5					
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	affermage	STGS	01/01/2008	14	31/12/2021						
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12	5	11/03/15	Intégrer l'UP Antoureau, adapter les modalités financières, arrêter l'unité dessalement, annexer à...
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccourcissements indiqués dans les formules de révision en ERA annexé.
CT Ellé-Inam / Gourin Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	5	31/12/2019						
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019						

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUN 2016**
 036-25560103-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12	2	29/04/15	Mettre à niveau UP Cadigü, prendre en compte l'augmentation de la consommation industrielle, améliorer le rendement du réseau, retirer la vérification des poteaux incendie, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)							
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12	2	29/04/15	Améliorer le rendement du réseau, changer le régime de TVA et actualiser les tarifs et les indices.
CT Ellé-Inam / Langonnet	régie										
CT Scorff amont / Guéméné	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12	2	29/04/15	Mettre à niveau l'UP La Plaisance, améliorer le rendement du réseau en renforçant la sectorisation, réaliser une modélisation informatique, améliorer la qualité de l'eau, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	prestation de services	SAUR	01/08/2015	6 ans et 5 mois	31/12/2021						
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	7	31/12/2021						

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	2	12/11/12	3	24/03/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision.
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	2	17/02/12			
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	17/02/12			
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	23/04/13			
CT Vannes nord / SIAEP Elven	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	14/05/12			
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	affermage	SAUR	01/01/2007	10	31/12/2016	2	2	30/03/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision.
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4	2	29/02/12	4	13/05/16	Substituer le SIAEP de Brocéliande au SIAEP d'origine, mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indices dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29 JUN 2016
 ID: 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

■ Périimètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable □ Périimètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périimètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	affermage	SAUR	01/01/2009	10	31/12/2018	4	1	12/03/12	4	13/05/16	Substituer le SIAEP de Brocéliande au SIAEP d'origine, mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indice dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3.
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	2	17/02/12	4	13/05/16	Substituer le SIAEP de Brocéliande au SIAEP d'origine, mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indice dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3.
CT Ploërmel / Monterrein	Régie avec assistance technique	SAUR	04/08/2014	1,42	31/12/2016						
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indice dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3.
CT Oust moyen / Régigny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccords d'indice dans les formules de révision, reprendre l'ensemble des dispositions de l'avenant n°3.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Recu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le
 N° : 256-255601012-20160624_CS_2016_041-DE

29 JUN 2016

Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015	
							N°	date visa	N°	date visa
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	08/02/12			
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le régime reposant initialement sur le régime de rendement primaire du régime de rendement

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29 JUN 2016
 ID: 056-255601672-20160624-CS_2016_041-DE

Le périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat	Avenant transfert		Avenants depuis le 1er/01/2015		
							N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Questembert / SIAEP Questembert	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	2	30/03/12			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3	1	08/02/12	3	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6	3	08/02/12	6	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	21/01/16	Adapter l'engagement sur le réseau, reposant initialement sur le rendement primaire du réseau
Interconnexions	prestation de services	SAUR	01/01/2012	5	31/12/2016	1			1	03/05/16	Intégrer de nouveaux patrimoines

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UP : Unité de production

RS : Règlement de service

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUIN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

A signaler : Deux procédures sont en cours en 2016, compte-tenu des échéances des contrats d'exploitation actuels et de la mise en service de l'unité de production de Treguier.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	prestation de services	En cours	Courant 2016	5,6	31/12/2021	Production
Interconnexions	Prestation de services	En cours	01/01/2017	5	31/12/2021	Transport

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Bien que le service public d'eau potable Production – Transport ne soit pas directement concerné par l'indicateur descriptif : estimation de la population desservie, le tableau ci-après indique les chiffres sur les deux niveaux de périmètre de Eau du Morbihan à titre d'information.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2015	Population DGF 2015
Au titre de la compétence Production-Transport	503 737	568 598
Au titre de la compétence Distribution	196 135	213 799

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2015 + population DGF 2015 pour la part des résidences secondaires)

1.4. Eaux brutes

1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **31 701 515 m³** pour l'exercice 2015.

	Exercice 2014	Exercice 2015
Volume prélevé sur le périmètre entier (en m³) :	30 580 585	31 701 515
dont une part en eaux souterraines (en m ³) :	6 410 474	6 489 988
dont une part en eaux superficielles (en m ³) :	24 170 111	25 211 528
Soit un pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé :	21%	20%

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque point de prélèvement :

- Périmètre et commune d'implantation
- Nom de l'ouvrage
- Volumes prélevés en 2014 et 2015
- Nature de la ressource (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)

L'unité de production de Mangoër II, mise en service en 2015, est une unité de sécurisation à l'échelle de Eau du Morbihan.

Prélèvements 2014 et 2015 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2014	Prélèvement (m³) 2015	Nature de la ressource
CT Auray-Belle Ile / CCBI	LE PALAIS/SAUZON/ LOCMARIA	Retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueitas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety	512 157	485 706	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	GOURIN	Prélèvement de Conveau	116 819	107 248	ESO
	GOURIN	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	458 258	586 254	ESU
CT Ellé-Inam / Guiscriff	GUISCRIFF	Prélèvement de la Station de Cadigué	122 654	111 569	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	170 616	142 748	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	7 750	16 282	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	LE SOURN/ MALGUENAC	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	332 159	335 933	ESO
	CLEGUEREC/MALGUENAC	Prélèvement de Poulglass	136 849	138 337	ESO
	PONTIVY	Prélèvement du Déversoir - Blavet	2 005 158	2 182 417	ESU
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	76 089	81 204	ESO
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SERENT	Prélèvement de Bréman-Brancelin	292 469	193 939	ESO
	QUILY	Prélèvement de Blogo-Pouho	9 791	11 486	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SAINT-NOLFF	Prélèvement de Saint-Colombier	227 974	210 365	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	PLOUHINEC	Prélèvement Pont Mouton	-	-	ESO
	HENNEBONT	Prélèvement de Langroise - Blavet + Kersalo	4 058 515	4 613 415	ESU
CT Blavet Evel / Baud	BAUD	Prélèvement du Guern - Blavet	1 444 522	1 418 374	ESU
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	GRAND-CHAMP	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	247 450	412 407	ESO

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29/06/2016
 ID : 056-25560-072-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2014	Prélèvement (m³) 2015	Nature de la ressource
CT Scorff amont / Guéméné	LOCMALO	Prélèvement de Plaisance-Scorff	184 271	204 444	ESU
CT Ellé-Iham / Ellé	PLOERDUT	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	68 442	44 769	ESO
	PRIZIAC	Prélèvement de Kervreihen	148 676	133 969	ESO
	PLOURAY	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	118 261	123 792	ESO
	LE FAOUET	Prélèvement de Barréant-Ellé	417 753	432 669	ESU
CT Oust aval / BVO	LE FAOUET	Prélèvement de Lindorum	101 013	95 556	ESO
	LANVENEGEN	Prélèvement de la station de Penneven	28 501	25 350	ESO
	SAINT-CONGARD	Prélèvement de Bellee (Oust et La Claie)	1 190 026	1 298 271	ESU
	MISSIRIAC	Prélèvement de Blouzereuil	102 118	123 864	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	TREFFLEAN	Prélèvement de Cran	478 600	357 377	ESO
	THEIX	Prélèvement de la retenue de Trégat	1 952 301	1 878 449	ESU
CT Aff / SIAEP Carentoir	CARENTOIR	Prélèvement de Siloret	67 688	162 339	ESO
	CARENTOIR	Prélèvement de Fondemay	278 883	215 326	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	PAIMPONT (Ille et Vilaine)	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	419 867	417 459	ESO
	MUZILLAC	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	832 711	863 696	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	LES FORGES	Prélèvement du Pré d'Abas - Casteldeuc	-	-	ESO
	PLUMELIAU	Prélèvement de Rimaison - Blavet	450 387	457 460	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SEGLIEN	Prélèvement de Keranna	80 035	65 774	ESO
	CLEGUEREC	Prélèvement de Mangoër - Blavet	1 975 045	1 393 115	ESU
	NEUILLAC	Prélèvement du Porzo - Valvert	490 624	98 647	ESU
	MALGUENAC	Prélèvement du Sence	94 812	94 696	ESU

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2014	Prélèvement (m³) 2015	Nature de la ressource
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	CLEGUEREC	Prélèvement Mangoër II		1 408 787	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	PLOËRMEL	Prélèvement du Lac au Duc	1 454 088	1 689 327	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	GUILLAC	Prélèvement La Herbinaye	847 167	620 001	ESU
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	QUESTEMBERT	Prélèvement du Logo - Pilaire	146 654	139 807	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	SAINT-AVE	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	331 753	346 053	ESO
	SAINT-AVE	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	276 332	318 121	ESO
	RIEUX	Prélèvement Les Moulins	98 678	96 608	ESO
	SAINT-JACUT-LES-PINS	Prélèvement Gué Blandin	163 061	275 282	ESO
	BEGANNE	Prélèvement de Carrouis	135 907	126 327	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	SAINT-JEAN-BREVELAY	Prélèvement d'eau Kerdaniel	38 748	36 284	ESO
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	PLOUGOUMELLEN	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	-	-	ESU
CT Aff / Guer	MONTENEUF	Prélèvement du Bézier (forage du Pouïlo) - Houssa	143 671	162 070	ESO
	BEIGNON	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	523 571	550 848	ESO
CT Blavet Evel / Locminé	LA CHAPELLE-NEUVE	Prélèvement de Kerjosse	201 940	256 793	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	LE ROC SAINT ANDRE	Prélèvement de Prassay	122 121	93 320	ESO
CT Oust moyen / Réguiuny	RADENAC	Prélèvement Pertui Rouge	166 102	199 406	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	PLUVIGNER	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	293 082	228 464	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	HOEDIC	Prélèvement de Hoedic forages	13 814	14 018	ESO
	ILE-D'HOUAT	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	27 524	24 797	ESO
	PLUNERET	Prélèvement de la retenue de Tréauray	5 897 128	5 580 496	ESU

1.4.2. Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan



Eau du Morbihan assure les obligations relevant de la sécurité des barrages au titre des articles R214-112 et suivants du code de l'environnement, transférés en pleine propriété ou mis à disposition.

La gestion des sites (application des consignes de gestion, relevé des appareils d'auscultation, registre d'exploitation, entretien courant, débroussaillage...) est souvent confiée aux exploitants respectifs des services d'eau (SAUR et VEOLIA) dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

Le suivi de chaque barrage fait l'objet de marché spécifique ; les bureaux d'études agréés présents sont : ISL, GEI Ginger, ARTELIA et SAFEGE.

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque barrage :

- Nom du barrage
- Capacité totale
- Commune d'implantation
- Collectivité d'origine (ainsi que le partage éventuel)
- Arrêté de classement et classe (de A à D*).

*Les barrages sont classés de A à D selon la hauteur du barrage et le volume de la retenue.

Les obligations du maître d'ouvrage et leur périodicité dépendent de la classe du barrage. Elles comprennent des diagnostics, des visites techniques approfondies, des rapports de surveillance et d'auscultation et des consignes de surveillance et d'exploitation.

Barrage	Capacité totale retenue	Commune(s) d'implantation du barrage	Collectivité d'origine	Partage	Arrêté de classement	Classe
Borfloc'h	478 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	A
Antoureau	246 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C
Bordilla	111 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C
Ty-Mat	88 000 m ³	Inzinzac-Lochrist	SIAEP d'Hennebont-Port-Louis	Plan d'eau appartenant au Département	AP 03/08/2009	D
Tréauray	769 000 m ³	Brech et Pluneret	SM Auray-Belz-Quiberon (dorénavant AQTA)		AP 03/08/2009	C
Pont-Sal	190 000 m ³	Plougoumelen	SIAEP de Vannes Ouest		AP 03/12/2010	C
Trégat	706 000 m ³	Tréfléan et Theix	SIAEP de la Presqu'île de Rhuys		AP 03/08/2009	B
Lac au Duc	3,4 hm ³	Ploërmel et Taupont	SIAEP de Ploërmel (vannes, prise d'eau et partie du pied aval)	Commune de Ploërmel, Département (route), SIAEP Ploërmel (plan d'eau)	AP 11/07/2014	C
Le Rhodoir	340 000 m ³	Nivillac et Herbignac (44)	SIAEP de La Roche Bernard (vanne clapet et plan d'eau)	Département (route), propriétaires privés (moulin et parement à l'aval)	Procédure de classement en cours (en C)	
Pen Mur	855 000 m ³	Muzillac	-	Barrage et plan d'eau appartenant au Département du Morbihan + route communale	AP 07/05/2010	D

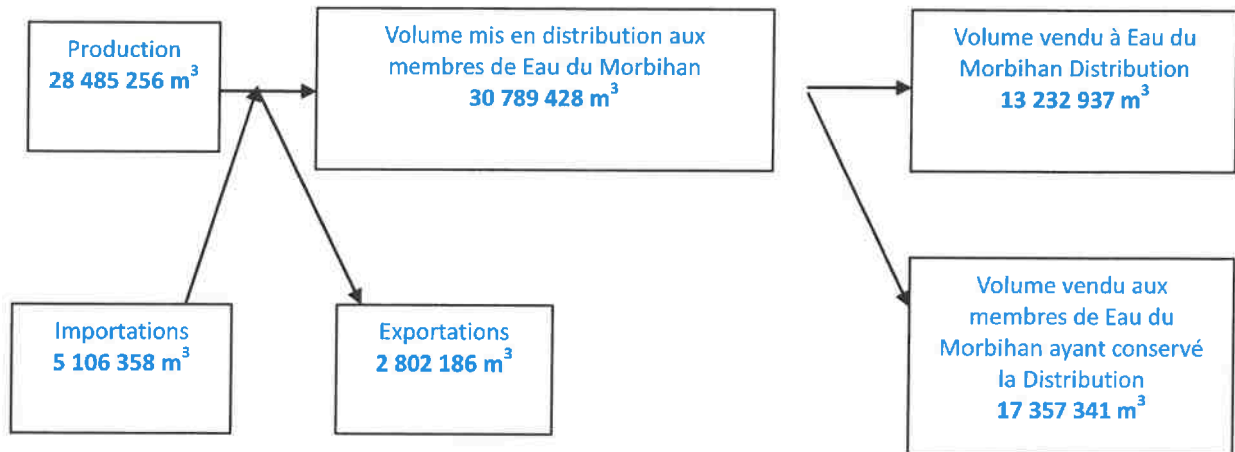
Commentaires :

L'exercice 2015 est marqué par :

- Décision du SIAEP de Vannes ouest d'arasier le barrage de Pont-Sal et de détruire l'unité de production.

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2015



1.5.2. Production



Le service a comme patrimoine Production **opérationnel ayant fourni de l'eau potable** en 2015 :

- 16 stations de traitement d'eau de surface (pour des capacités comprises entre 100 et 1 250 m³/h)
- 38 stations de traitement d'eau souterraine (pour des capacités comprises entre 5 et 125 m³/h).

Le patrimoine Production est également constitué de 56 réservoirs, 4 stations de reprise et un linéaire de canalisations d'environ 270 km.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Le tableau ci-après récapitule pour chaque station de traitement :

- Périmètre
- Infrastructure et commune d'implantation
- Caractéristiques de production (débit et capacité)
- Volumes produits en 2014 et 2015
- Origine de l'eau (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)

Productions 2014 et 2015 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³) 2014	Production (m ³) 2015	Origine de l'eau
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	PRIZIAC	25	500	135 160	121 790	ESO
	Lindorum	LE FAOQUET	25	500	91 830	86 869	ESO
	Penneven	LANVENEGEN	10	200	25 910	23 045	ESO
	Tourlaouen	PLOURAY	30	600	107 510	112 538	ESO
CT Ellé-Inam / Gourin	Barrégant	LE FAOQUET	100	2 000	361 100	363 015	ESU
	Conveau	GOURIN	40	800	108 721	94 976	ESO
	Toultreincq	GOURIN	400	8 000	367 923	475 054	ESU
	Cadigué	GUISCRIF	25	500	122 098	110 922	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	LANGONNET	30	600	155 105	129 771	ESO
	Castel Dour-Cost Minez	ROUDOUALLEC	10	200	69 172	73 822	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	MONTERREIN	5	100	7 750	15 417	ESO
	Lambrun	PAIMPONT (I. ET V.)	80	1 600	411 850	411 920	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lac au Duc	PLOËRMEL	600	12 000	2 153 343	2 108 458	ESU
	Casteldeuc	LA TRINITE-PORHOET	26	520	0	0	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	CLEGUEREC	25	500	121 686	125 761	ESO
	Pierre Fendue	LE SOURN	50	1 000	301 963	305 934	ESO
	Déversoir	PONTIVY	500	10 000	1 822 805	1 984 015	ESU
	Mangoër	CLEGUEREC	400	8 000	1 836 491	1 276 816	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Ker Anna	SEGLIEN	25	500	80 035	65 774	ESO
	Valvert et Porzo	NOYAL-PONTIVY	100	2 000	441 438	85 892	ESU
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Sence	MALGUENAC	14	280	86 193	86 097	ESO
	Mangoër II	CLEGUEREC	250/500	5 000/10 000		1 303 478	ESU
	Blogo	QUILY	10	200	8 823	10 362	ESO
	Bréman	SERENT	50	1 000	261 702	192 439	ESO
CT Oust aval / BVO	Bellée	SAINT-CONGARD	400	8 000	1 096 126	1 202 909	ESU
	Blouzereuil	MISSIRIAC	30	600	98 869	120 344	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	ROC SAINT ANDRE	40	800	111 019	84 837	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	30	600	207 249	191 241	ESO
	Queneah Guen	GRAND-CHAMP	75	1 500	245 476	410 258	ESO

129 771 : données transmises par la mairie de Langonnet

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29 JUIN 2016

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³) 2014	Production (m ³) 2015	Origine de l'eau
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	SAINTE-AVE	50	1 000	251 211	289 201	ESO
	Kerbotin	SAINTE-AVE	60	1 200	301 594	314 594	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	POUHIENE	50	1 000	0	0	ESO
	Langroise	HENNEBONT	1 000	20 000	3 398 066	3 781 624	ESU
CT Blavet Evel / Baud	Guern	BAUD	400	8 000	1 312 676	1 289 430	ESU
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	MOUSTOIR-REMUNGOL	100	2 000	354 229	391 515	ESU
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	50	1 000	183 582	233 448	ESO
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	LOCMALO	100	2 000	184 271	204 444	ESU
	Coët Even	PLOERDUT	12	240	67 446	43 914	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	TREFFLEAN	80	1 600	432 733	322 805	ESO
	Tregat	THEIX	400	8 000	1 789 584	1 720 263	ESU
CT Aff / Guer	Houssa	MONTENEUF	30	600	138 618	153 439	ESO
	La Lande	BEIGNON	125	2 500	520 566	542 435	ESO
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	CARENTOIR	60	1 200	260 863	190 920	ESO
	Siloret	CARENTOIR	50	1 000	53 416	117 538	ESO
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	MUZILLAC	300	6 000	796 031	809 160	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	QUESTEMBERT	40	800	144 607	137 872	ESO
	Les Moulins	RIEUX	30	600	92 903	96 367	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Gué Blandin	SAINTE-JACUT-LES-PINS	60	1 200	138 039	269 466	ESO
	Carrouis	BEGANNE	20	400	135 907	126 327	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	SAINTE-JEAN-BREVELAY	40	800	35 225	32 985	ESO
	Pertui Rouge	RADENAC	25	500	151 002	181 278	ESO
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	POUGOUMELEN	300	6 000	0	0	ESU
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	PLUVIGNER	50	1 000	282 698	223 695	ESU
	Tréaruy	PLUNERET	1 250	22 000	5 362 040	4 951 025	ESU
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Hoedic	HOEDIC	10	200	12 258	12 744	ESU
	Houat	HOUAT	10	200	25 022	22 543	ESU
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	LE PALAIS	125/250	2 500/5 000	469 795	452 470	ESU

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
Reçu en préfecture le 29/06/2016
Affiché le 29 JUN 2016
ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Commentaires :

Trois stations de traitement n'ont pas fonctionné en 2015 :

- L'unité de production de Casteldeuc (La Trinité-Porthoët) en raison de fortes teneurs en chlorures en eau brute. La remise en service de l'UP a été effectuée début 2016 ;
- L'unité de production de Pont Mouton (Plouhinec) en raison de la détection de diuron en 2014. Des travaux d'aménagement de filière ont été réalisés en 2015 permettant une remise en service début 2016 ; en parallèle, des investigations sont menées pour identifier l'origine du diuron et définir des actions préventives.
- L'unité de production de Pont-Sal (Plougoumelen) concernée par un arrêt définitif.

Certaines variations observées en 2015 sont citées ci-après :

- **L'unité de production de Mangoër II (Cléguérec) a été mise en service un peu avant le début de la vidange de Guerlédan ; elle joue un rôle de sécurisation à l'échelle de Eau du Morbihan, via le réseau d'interconnexions ;**
- L'unité de production du Valvert (Noyal-Pontivy) a été mise en sommeil en mars 2015 ; elle est désormais définitivement arrêtée. Cet arrêt est en lien direct avec la mise en service de l'unité de production de Mangoër II ;
- L'unité de production de Mangoër (Cléguérec) a vu sa production baisser, d'une part en raison de la mise en service de l'UP de Mangoër II (Cléguérec), et d'autre part, en lien direct avec la **vidange de Guerlédan**. Elle a été arrêtée de la semaine 16 à la semaine 20, en raison de la qualité d'eau brute particulièrement dégradée ;

Pour mémoire Guerlédan :

- 16/03/15 : *début de la vidange par EDF par turbinage ;*
- 01/04/15 : *vidange par les vannes de fond ;*
- 17/04/15 : *écoulement libre ;*
- 01/11/15 : *début de la reconstitution de stock dans la retenue.*

- L'unité de production de Toultreincq (Gourin) a été davantage sollicitée ; la **mise en service du feeder Gourin / Le Fauuët** courant 2015 contribue à cette nouvelle sollicitation pour respecter un débit sanitaire ;
- **L'unité de production de Langroise (Hennebont) a vu sa production augmenter d'une part en raison de la mise en service du feeder Belz / Ploëmel fin 2014 et d'autre part, en lien avec l'assec de Guerlédan ;**
- L'unité de production de Kergoudelel (Pluvigner) a produit moins en raison de travaux sur la station ;
- Les unités de production de Gué Blandin (Saint-Jacut-Les-Pins) et de Queneah Guen (Grand Champ) ont produit sur une année complète (fin des travaux en 2014)

	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation des volumes produits en %
Volume produit sur le périmètre entier (en m³):	27 731 729	28 485 256	+2,7%
dont une part d'origine eaux superficielles (en m ³):	21 745 918	22 399 568	+3%
dont une part d'origine eaux souterraines (en m ³):	5 985 811	6 085 688	+2%

Le **volume produit total** sur l'exercice 2015 s'élève à **28 485 256 m³**.

1.5.3. Conventions d'échanges d'eau

Cocontractant	Date d'effet	Durée	Commentaires
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	01/01/2012	20 ans	Reprise des conventions existantes avant le 1 ^{er} janvier 2012
VANNES	01/01/2013	5 ans	Avenant n°1 visé le 30/09/14
CAMP DE COETQUIDAN	01/07/2012	5 ans	relatif à des changements d'indice
OUEST 35	03/08/2012	5 ans	

1.5.4. Achats d'eaux traitées

Importations (en m ³) / Fournisseur	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation 2015/2014 des volumes achetés en %
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	4 202 274	3 789 562	-10%
VANNES	1 065 151	1 109 817	+4%
LANGUIDIC - LORIENT AGGLOMERATION	228 393	203 873	-11%
OUEST 35	2 615	3 106	19%
Total (en m³) :	5 498 433	5 106 358	-7%

1.5.5. Volumes vendus au cours de l'exercice



	Exercice 2014	Exercice 2015
Volumes vendus aux membres de Eau du Morbihan (en m³)	30 551 315	30 590 278
dont une part vendue pour Eau du Morbihan Distribution (en m ³)	12 195 699	13 232 937
dont une part vendue aux membres de Eau du Morbihan ayant conservé la Distribution (en m ³)	18 355 616	17 357 341
Volumes vendus à l'extérieur du périmètre Eau du Morbihan (en m³)	2 870 337	2 802 186
SIAEP D'HENNEBONT-PORT LOUIS - partie Lorient Agglomération (*)	2 070 000	2 015 000
CAMP DE COETQUIDAN	1 746	5 323
LANGUIDIC – Lorient Agglomération	627 470	629 210
PLOUAY – Lorient Agglomération	171 121	152 653

(*) Une estimation est faite pour le volume vendu sur la partie Lorient Agglomération de l'ancien périmètre du SIAEP de la région d'Hennebont – Port Louis.

Le tableau détaillé ci-après indique la répartition des volumes annuels vendus. La colonne « redevable » permet d'identifier la personne qui doit honorer la facture ; elle dépend de la nature du contrat d'exploitation.

Volumes annuels vendus

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2014	Volume annuel (m ³) 2015
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	659 939	677 920
CT Aff / Guer	EDM	659 302	699 619
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 404 647	1 509 616
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	455 229	391 515
CT Muzillac / Muzillac	EDM	849 659	959 511
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	380 078	408 625
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 016 336	1 059 981
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM **	1 268 434	889 756
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 593 048	4 749 383
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 182 699	1 232 433
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	1 044 713	1 113 563
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	469 795	452 470
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	719 274	722 212
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR ****	3 097 877	3 058 852
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	671 163	588 779
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	411 850	411 920
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 617 439	1 648 391
	SAUR (Plouay)	171 121	152 653

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le 29 JUIN 2016

ID : 056265501072-20160624-CS_2016_041-DE

PERIMETRE	REDEVABLE	annuel (m ³)	annuel (m ³)
		2014	2015
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	111 290	84 136
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 032 177	3 255 238
CT Oust moyen / Réguiny	SAUR	267 494	285 396
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	270 050	204 585
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	0	0
CT Ellé-Inam / Gourin	SAUR	482 054	542 820
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 752 861	1 716 289
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	CEB ***	2 317 526	1 438 757
	STGS ***		1 033 164
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	482 236	359 593
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	589 740	600 970
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	877 639	841 081
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERT	720 255	613 186
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 147 011	1 152 447
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	251 717	248 358
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	122 098	111 072
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	0	26 190
	STGS (Languidic)	627 470	629 210
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	419 701	314 288
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	7 750	15 417
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	69 172	73 822
	GSBDB	1 746	5 323
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET*	155 105*	129 771*
TOTAL		34 378 397	34 408 312
TOTAL hors double compte		33 421 652	33 392 464

* Factures non établies à ce jour

** Volume de 19 472 m³ vendu deux fois (Kerchican)

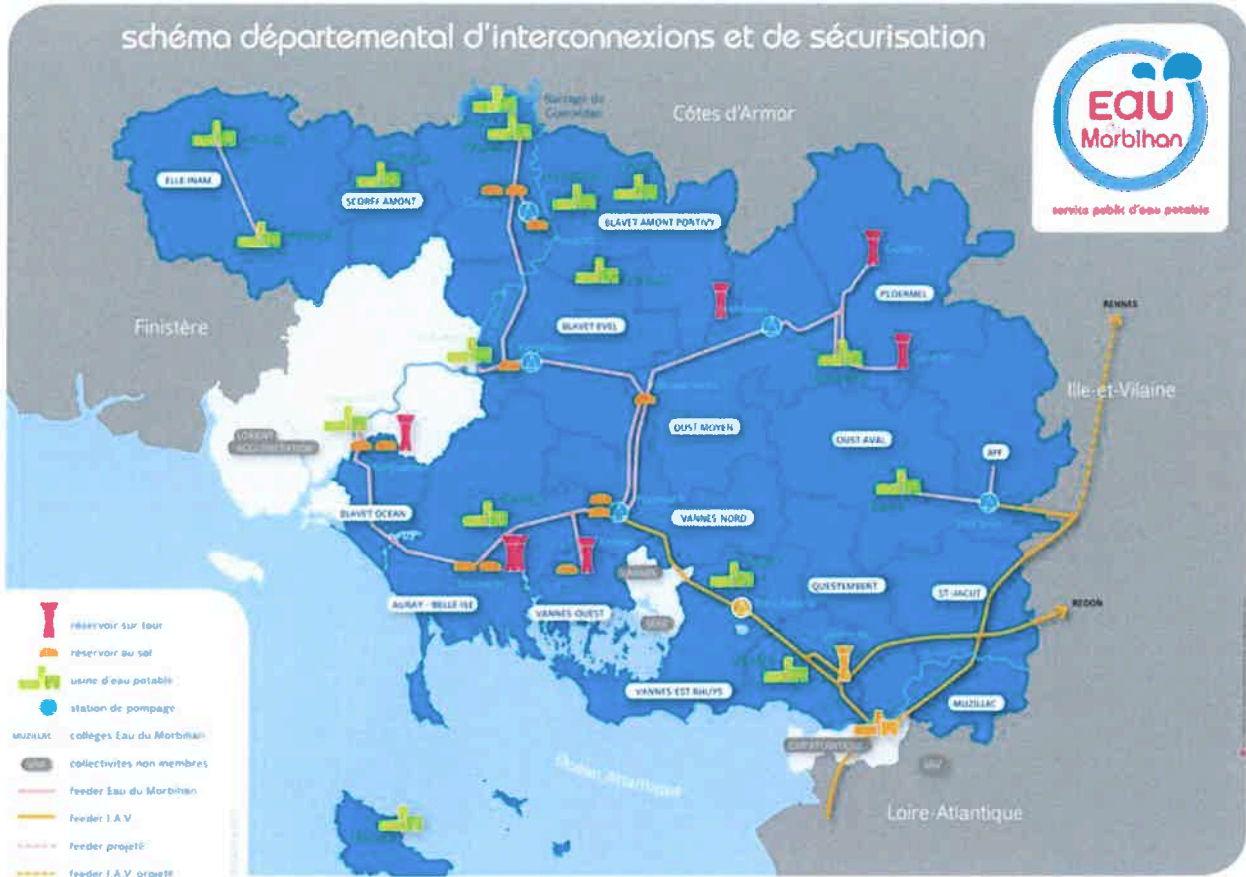
*** Volume de 996 376 m³ vendu deux fois (Rongoët)

**** Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port Louis

Commentaire : des ajustements inhérents aux transits d'eau ont été opérés sur les données figurant au RPQS 2014.

1.5.6. Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport

leves



Le réseau d'interconnexions et de sécurisation est constitué de :

	2014	2015	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	182,329	199,239	+ 9,3%

A noter : les travaux du feeder Gourin / Le Fauët (16 km) ont été réalisés en 2015.

Le patrimoine concerné :

Outre le réseau évoqué ci-dessus, le patrimoine concerné par le Transport est constitué de : 6 sites de surpression-reprise et 6 ouvrages de stockage pour l'exercice 2015.

Une nouvelle surpression Kerpolican II a été mise en place sur le site de Kerpolican à Baud en 2015. Elle permet d'amener de l'eau vers le CT Blavet amont Pontivy. De plus, la surpression de Rongoët a été intégrée au patrimoine du contrat d'exploitation portant sur le réseau d'interconnexions.

Conditions d'exploitation du service :

Un marché de prestations de services a été attribué à SAUR pour une durée de cinq ans, du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2016. La rémunération de SAUR au titre de ce marché s'est élevée à **264 470,90 €HT pour 2015**.

Pour information, ce marché a fait l'objet d'un avenant pour prendre en compte les travaux réalisés sur le surpresseur Kerpolican, l'intégration de la surpression de Rongoët et du feeder Gourin/Le Fauët.

Les tableaux et graphiques présentés ci-dessous permettent d'apprécier les échanges d'eau réalisés dans le réseau d'interconnexions et de sécurisation.

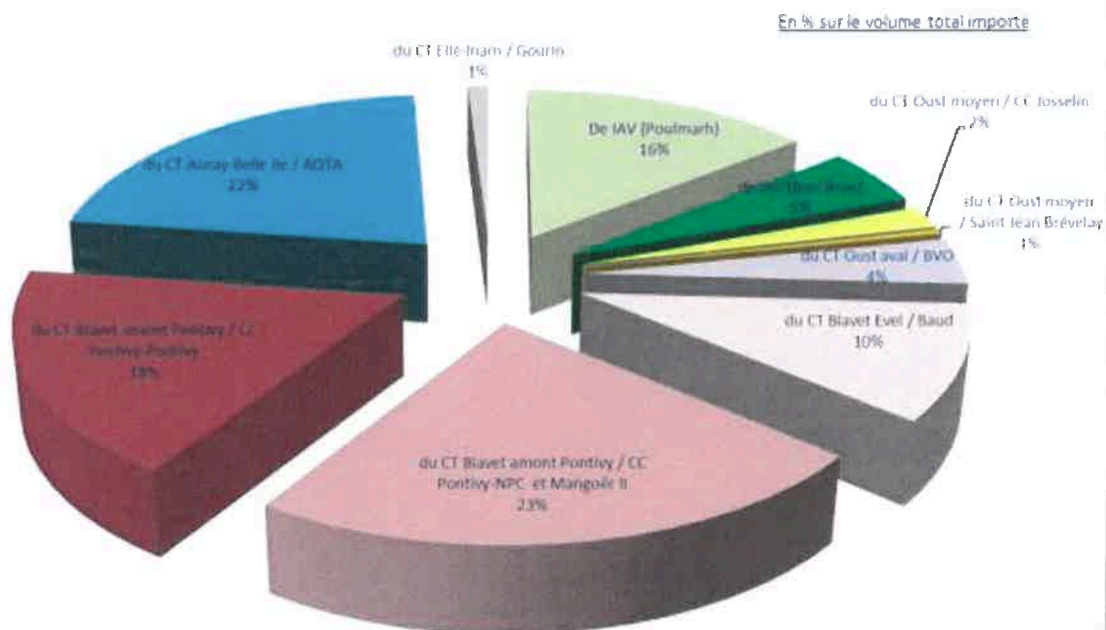
Volumes importés et introduits dans le réseau d'interconnexions

IMPORTATIONS des périmètres (en m ³)	2014	2015	Variation en %
de IAV (Poulmarh)	1 367 793	776 979	-43
de IAV (Bois Brun)	286 027	278 558	-3
du CT Oust moyen / CC Josselin	155 943	106 139	-32
du CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	250 485	20 437	-92
du CT Oust aval / BVO	205 000	17 835	96
du CT Blavet Evel / Baud	425 927	220 838	8
du CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	9 119	544 667	28
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC et Mangoër II	792 416	1 252 472	58
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	866 473	980 633	13
du CT Auray-Belle Ile / AQTA	1 211 443	1 174 923	-3
du CT Ellé-Inam / Gourin	0	57 027	
Total	5 570 626	5 430 508	-3

Commentaires :

Le réseau d'interconnexion a été bien sollicité en 2015. On note une contribution plus élevée du CT Blavet amont Pontivy par rapport à l'année 2014, en raison de la mise en service de l'UP Mangoër II, induisant indirectement une moindre sollicitation des importations de l'IAV à Poulmarh.

Importations ou volumes introduits dans le réseau d'interconnexions 2015

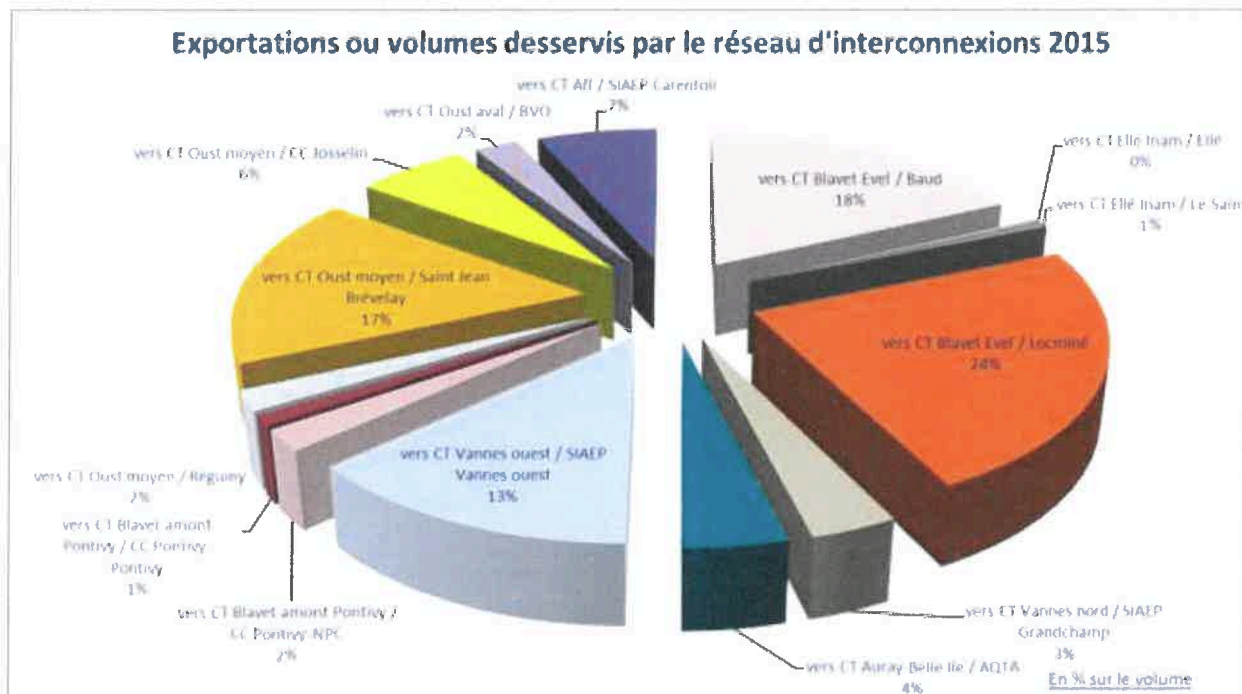


Volumes exportés et desservis à partir du réseau d'interconnexions

EXPORTATIONS vers les périmètres (en m ³)	2014	2015	Variation en %
vers CT Blavet Evel / Baud	843 981	968 794	15
vers CT Ellé Inam / Ellé	0	19 850	
vers CT Ellé Inam / Le Saint	0	26 190	
vers CT Blavet Evel / Locminé	1 322 065	1 276 168	-3
vers CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	328 131	179 824	-45
vers CT Auray-Belle Ile / AQTA	133 419	217 832	63
vers CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	628 682	713 261	13
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	63 925	109 884	72
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	68 284	54 852	-20
vers CT Oust moyen / Régigny	116 492	104 118	-11
vers CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 103 576	894 616	-19
vers CT Oust moyen / CC Josselin	361 747	321 629	-11
vers CT Oust aval / BVO	162 654	130 018	-20
vers CT Aff / SIAEP Carentoir	337 969	355 864	5
Total	5 470 925	5 372 900	-2

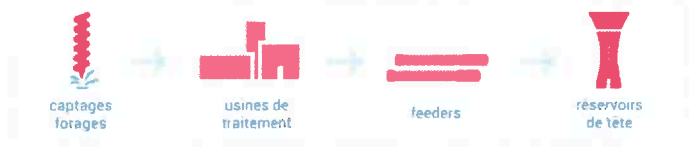
Commentaires :

- Exportation plus importante vers le CT Auray-Belle Ile / AQTA de juin à novembre 2015, en raison d'une gestion préventive du barrage de Tréauray en juillet 2015 (en lien direct avec l'assec de Guerlédan) et une gestion de la problématique goûts et odeurs fin août 2015 ;
- Exportation maintenue vers le CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy – Pontivy en raison de l'arrêt provisoire de l'UP du Déversoir, semaines 16 et 17 en raison de la vidange de Guerlédan ;
- Exportation moins importante vers le CT Vannes Nord / SIAEP Grand champ en raison de la remise en service de l'UP de Queneah Guen.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le syndicat de l'Eau du Morbihan est doté de deux budgets distincts en ce qui concerne les compétences obligatoires Production et Transport, à savoir : un budget Production et un budget Transport-Négoce.

Les tarifs applicables à chaque budget en 2015, ont été votés par le comité syndical le 12 décembre 2014, en adéquation avec le règlement financier, plus précisément :

- Le tarif de vente du budget Production au budget Transport-Négoce :
 - Pour les marchés de prestations de services : 0,55 € HT/m³
 - Pour les délégations de service : surtaxe de 0,20 € HT/m³
- Le tarif de fourniture en gros (TFEG) : vente du budget Transport-Négoce au budget Distribution, aux collectivités ou fermiers assurant la distribution : 0,61 € HT/m³.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

2.1.1. Tarification – compétence Production



Dans le cadre des marchés de services, la facture émise par Eau du Morbihan, au titre de la compétence Production, au budget Transport-Négoce, porte sur les volumes livrés au tarif voté par le syndicat. La facturation est trimestrielle.

Tarifs dans le cadre des marchés de services

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Tarifs	Au 01/01/14	Au 01/01/15	Au 01/01/16
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,53 €/m ³	0,55 €/m ³	0,53 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

Dans le cadre des affermage, la facture est émise par le délégataire à l'encontre du budget Tronçonnage - Production et le surtaxe fixe Production votée par le syndicat. Cette facturation est trimestrielle.

Tarifs dans le cadre des affermage

		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Tarifs		Au 01/01/14	Au 01/01/15	Au 01/01/16
Part de la collectivité				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,18 €/m ³	0,20 €/m ³	0,18 €/m ³
Part du délégataire SAUR				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	BAUD	0,344 €/m ³	0,347 €/m ³	0,37 €/m ³
	HENNEBONT	0,4362 €/m ³	0,4338 €/m ³	0,4325 €/m ³
	AQTA	0,3798 €/m ³	0,3773 €/m ³	0,3762 €/m ³
	BELLE ILE EN MER	0,499 €/m ³	0,846 €/m ^{3*}	0,849 €/m ^{3*}
	GOURIN	0,545 €/m ³	**	**
	PONTIVY	0,3018 €/m ³	0,3045 €/m ³	**
	NPC	0,354 €/m ³	0,357 €/m ³	0,358 €/m ³
	L'ELLE	0,350 €/m ³	0,351 €/m ³	0,352 €/m ³
	RHUYS	0,2170 €/m ³	0,2158 €/m ³	0,2154 €/m ³
	MAURON	0,270 €/m ³	0,271 €/m ³	0,27 €/m ³
	PLOËRMEL	0,4561 €/m ³	0,4518 €/m ³	0,4514 €/m ³
	TRINITE PORHOET	0,315 €/m ³	0,28 €/m ³	0,3145 €/m ³
	REGUINY	0,242 €/m ³	0,243 €/m ³	0,242 €/m ³
	BVO	0,3845 €/m ³	0,3825 €/m ³	0,3811 €/m ³
ROC ST ANDRE	0,374 €/m ³	0,374 €/m ³	0,374 €/m ³	
SERENT	0,324 €/m ³	0,323 €/m ³	0,319 €/m ³	
Part du délégataire LYONNAISE DES EAUX				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	GUISCRUFF	0,335 €/m ³	0,693 €/m ³	0,6952 €/m ³
	GUEMENE	0,446 €/m ³	0,566 €/m ³	0,57 €/m ³
Part du délégataire STGS				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	PLUVIGNER	0,346 €/m ³	0,351€/m ³	0,353€/m ³
Taxes et redevances				
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

*Avenant n°5 lié à la mise en service de l'unité de production Antoureau.

**Les unités de production sont dorénavant exploitées dans le cadre de marchés de service.

Remarque : un ajustement de la part délégataire peut être réalisé en fin d'exercice au regard de la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

2.1.2. Tarification – compétence Transport



Il n'y a pas de tarification spécifique pour la compétence Transport ; le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) voté couvre les dépenses inhérentes au transport, au négoce et à la production (par consolidation).

Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) est destiné à équilibrer le budget Transport-Négoce. Il englobe :

- **Les dépenses d'exploitation** liées à la production d'eau potable ;
- Les dépenses d'achats d'eau « extérieurs » ;
- **Les dépenses liées aux investissements** ;
- **Les dépenses annexes** (comme la gestion des périmètres de protection, les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisations foncières des entreprises (CFE), les frais d'analyses, les redevances prélèvement, les frais de fonctionnement au niveau du syndicat...)
- La **gestion des interconnexions** (sur les volets exploitation et investissement) ;
- Les **équipements de sécurité** en termes de production (pour gérer les crises, les aléas climatiques et de fonctionnement...).

L'annexe 2 fournit une représentation graphique de la composition du TFEG (issue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015).

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Tarifs	Au 01/01/14	Au 01/01/15	Au 01/01/16
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

2.2. Recettes pour la compétence Production



Recettes dans le cadre des marchés de services pour Eau du Morbihan et les prestataires:	Recettes de la collectivité						Recettes prestataires	
	Exercice 2014			Exercice 2015			Exercice 2015	
	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Montant (€/HT)	Montant (€/HT)
Périmètre								
CT Aff / SIAEP Carentoir	310 954	164 805,62	308 458	169 651,90		115 914,73	137 490,50	
CT Aff / Guer	659 144	349 346,32	695 874	382 730,70		155 520,42	160 422,85	
CT Blavet Evel / Locminé	183 582	97 298,46	233 448	128 396,40		59 818,86	70 797,54	
CT Blavet Evel / Moustoir	354 229	187 741,37	391 515	215 333,25		163 521,18	174 318,05	
CT Muzillac / Muzillac	752 296*	398 716,88	809 160	445 038,00		375 690,21	380 732,21	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	366 849	194 429,97	492 160	270 688,00		182 037,21	212 155,47	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	35 225	18 669,25	32 985	18 141,75		21 191,00	20 986,65	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	0	0,00	0	0,00		187 561,22	184 520,71	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	207 249	109 841,97	159 389	87 663,95		58 136,83	44 561,80	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	245 476	130 102,28	410 258	225 641,90		76 964,12	105 893,26	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	552 805	292 986,65	603 795	332 087,25		142 936,26	144 710,16	
CT Questembert / SIAEP Questembert	144 607	76 641,71	137 872	75 829,60		56 896,00	56 384,28	
CT Ploërmel / Monterrein			14 677	8 072,35		1 527,35	3 738,00	
CT Ellé Inam / Roudouallec			73 822	40 602,10		8 550,00	8 550,00	
CT Ellé Inam / Langonnet			129 771	71 374,05				
CT Ellé Inam / Gourin			549 435	302 189,25			291 115,39	
EDM / Mangoër II			1 305 137	717 825,35			339 866,00	
CT Blavet Amont / Pontivy			1 033 164	568 240,20			248 109,00	
TOTAL	3 812 416	2 020 580,48	7 380 920	4 059 506,00		1 606 265,39	2 584 352,55	

* dont 43 735m³ relatifs à régularisation de 2013 pour Muzillac (eau de service).

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiche n°

ID : 056-255604072-20160624-CS_2016_041-DE

Recettes dans le cadre des affermage pour Eau du Morbihan et les délégataires :

Périmètre	Part de la collectivité (€/m3)	Part du délégataire (€/m3)	Identité du délégataire	Volume concerné (m3)	Montant des recettes de la collectivité (€/HT)	Montant des recettes du délégataire (€/HT)
CT Blavet Evel / Baud	0,20	0,369	SAUR	1 289 430	257 886,00	468 367,77
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	0,20	0,4341	SAUR	3 781 624	756 324,80	1 641 602,98
CT Auray-Belle Ile / AQTA	0,20	0,3777	SAUR	4 986 312	997 262,40	1 883 330,04
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,20	0,845	SAUR	452 470	90 494,00	382 337,15
CT Blavet amont Pontivy / Pontivy	0,20	0,305	CEB	1 383 285	276 657,00	421 210,28
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	0,20	0,357	SAUR	1 514 569	302 913,80	540 701,13
CT Ellé-Inam / Ellé	0,20	0,352	SAUR	707 257	141 451,40	248 954,46
CT Vannes Est Rhuys / SIAEP Rhuys	0,20	0,2158	SAUR	2 043 068	408 613,60	440 894,07
CT Ploerme / SIAEP Brocéliande-Mauron	0,20	0,27	SAUR	411 920	82 384,00	111 218,40
CT Ploerme / SIAEP Brocéliande-Ploerme	0,20	0,4522	SAUR	2 108 458	421 691,60	953 444,71
CT Ploerme / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	0,20	0,28	SAUR	0	0	0
CT Oust moyen / Régigny	0,20	0,242	SAUR	181 278	36 255,60	43 869,28
CT Oust aval / BVO	0,20	0,3818	SAUR	1 323 253	264 650,60	505 218,00
CT Oust aval / Roc Saint André	0,20	0,374	SAUR	84 837	16 967,40	31 729,04
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,20	0,319	SAUR	202 801	40 560,20	64 693,52
SOUS TOTAL SAUR				20 470 562	4 094 112,40	7 737 570,83
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,20	0,693	SUEZ	110 922	22 184,40	76 868,95
CT Scorff amont / Guémené	0,20	0,566	SUEZ	248 358	49 671,60	140 570,63
SOUS TOTAL SUEZ				359 280	71 856,00	217 439,57
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	0,20	0,351	STGS	223 695	44 739,00	78 516,99
SOUS TOTAL STGS				223 695	44 739,00	78 516,99
TOTAL 2015				21 053 537	4 210 707,40	8 033 527,41
Pour mémoire TOTAL 2014				23 640 186	4 255 233,48	8 802 774,85

Remarque : la part du délégataire retenue dans le tableau ci-dessus tient compte de l'ajustement inhérent à la redevance prélevement calculée par l'agence de l'eau Bretagne au titre de l'exercice passé.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUIN 2016**

002-056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

2.3. Recettes du budget Transport-Négoce



PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2015	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2015
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	677 920	410 310,93
CT Aff / Guer	EDM	699 619	425 602,88
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 509 616	919 918,73
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	391 515	230 815,98
CT Muzillac / Muzillac	EDM	959 511	585 301,71
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	408 625	249 261,25
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 059 981	646 590,85
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM **	889 756	540 219,90
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 749 383	2 885 251,57
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 232 433	737 573,91
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	1 113 563	661 713,63
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	452 470	276 006,70
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	722 212	436 571,64
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR ****	3 058 852	1 854 766,73
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	588 779	359 155,19
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	411 920	251 232,43
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 648 391	985 722,08
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	84 136	51 322,96
CT Scorff moyen / CC Plouay	SAUR	152 653	93 118,33
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 255 238	1 930 623,77
CT Oust moyen / Régigny	SAUR	285 396	174 091,56
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	204 585	122 864,90
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	0	0,00
CT Ellé-Inam / Gourin	SAUR	542 820	312 179,36
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 716 289	1 015 506,19
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	CEB ***	1 438 757	877 641,77
	STGS ***	1 033 164	560 306,70
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	359 593	219 351,73
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	600 970	354 214,88
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	841 081	497 217,94
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERT	613 186	368 575,37
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 152 447	702 992,67
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	248 358	151 495,94
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	111 072	67 271,73

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

29 JUN 2016

10051255601072420160624CS2016_041DE

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2015	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2015
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	26 190	15 975,90
	STGS (Languidic)	629 210	383 818,10
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	314 288	180 790,59
CT Ploermel / Monterrein	MONTERREIN	15 417	9 404,37
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	73 822	45 031,42
	GSBDB	5 323	3 247,03
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET*	129 771	79 160,31
TOTAL		34 408 312	20 672 219,63
TOTAL hors double compte		33 392 464	20 052 552,35

* Facture non établie à ce jour

** Volume de 19 472 m³ en 2015 vendu deux fois (Kerchican)

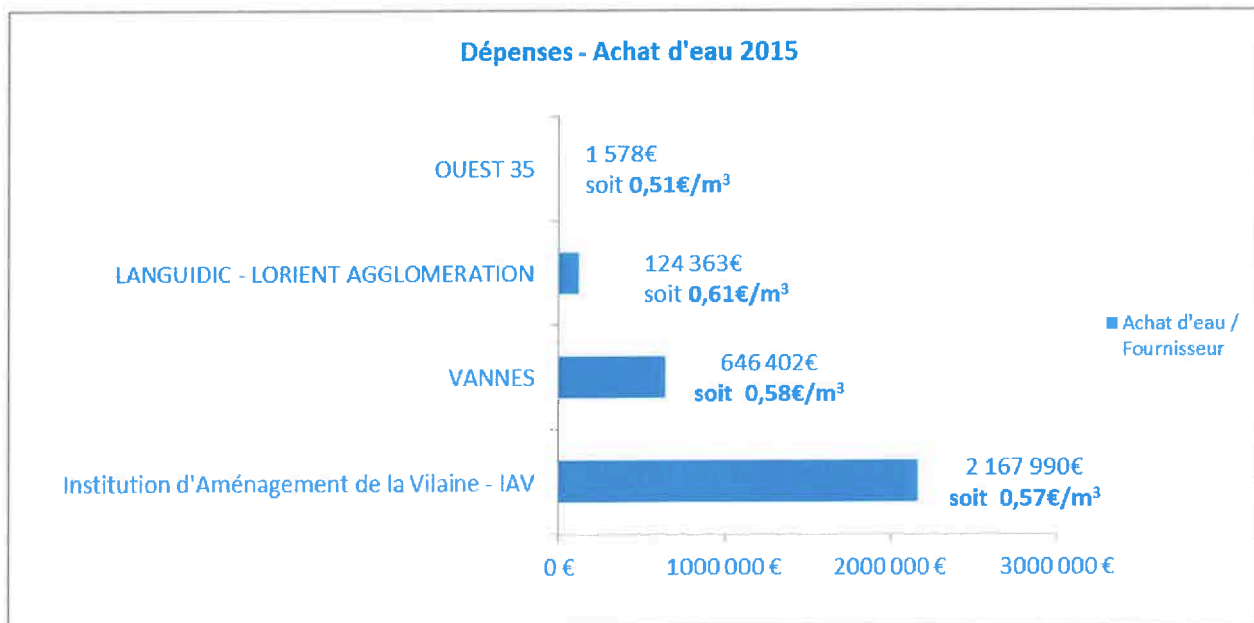
*** Volume de 996 376 m³ en 2015 vendu deux fois (Rongoët)

**** Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port Louis en 2015

Les recettes du budget Transport-Négoce permettent de couvrir les dépenses liées au Transport et indirectement celles inhérentes à la Production (par consolidation). En effet, les recettes détaillées plus haut pour la compétence Production sont aussi des dépenses du budget Transport-Négoce.

Les achats d'eau extérieurs sont également affectés en dépense au budget Transport-Négoce. Le tableau ci-dessous rappelle les montants :

Achat d'eau / Fournisseur	2014	2015	Prix en € HT/m ³ en 2015
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	2 404 227 €	2 167 990 €	0,57
VANNES	622 115 €	646 402 €	0,58
LANGUIDIC - LORIENT AGGLOMERATION	139 320 €	124 363 €	0,61
OUEST 35	1 329 €	1 578 €	0,51
Total (en €) :	3 166 991 €	2 940 332 €	0,58



3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service public d'eau potable par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Eau du Morbihan adresse les résultats à chaque Vice-Président de collège territorial, dès réception, ainsi qu'à tout membre ayant conservé la Distribution.

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2015

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	1	0	1	0	
	Lindorum	2	0	2	0	
	Penneven	4	0	4	0	
	Tourlaouen	7	0	7	0	
	Barrégant	8	0	9	0	
	Conveau	4	0	4	0	
	Toutreincq	11	0	12	2	bromates (22µg/et 25µg/l avec LO : 10µg/l)
CT Ellé-Inam / Guisriff	Cadigué	5	0	5	0	
	Miné Du	4	0	4	0	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	3	0	3	0	
	Kermeur	2	0	3	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	4	0	4	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	13	0	13	0	
	Casteldeuc	1	0	1	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	4	0	4	0	
	Pierre Fendue	4	0	4	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Déversoir	10	0	10	0	
	Mangoër	11	0	11	0	
	Ker Anna	4	0	4	0	
	Valvert et Porzo	2	0	2	0	
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Sence	4	0	4	0	
	Mangoër II	10	0	10	0	
	Blogo	3	0	3	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Bréman	4	0	4	0	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29 JUIN 2016
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUIN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Oust aval / BVO	Bellée	8	0	8	0	
	Blouzereuil	4	0	4	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	6	0	6	0	
	Cosquéric Saint-Colombier	4	0	4	0	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	4	0	5	0	
	Lihanteu					
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Kerbotin	5	0	5	0	
	Pont mouton	1	0	1	0	
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Langroise	12	0	12	0	
	Guern	12	0	17	0	
CT Blavet Evel / Baud	Kerbellec	8	0	12	0	
	Kerjosse	4	0	4	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	Plaisance	8	0	8	0	
	Coët Even	2	0	2	0	
CT Scorff amont / Guémené	Cran	2	0	2	0	
	Tregat	15	0	15	0	
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Houssa	4	0	4	0	
	La Lande	5	0	5	0	
CT Aff / Guer	Fondemay	5	0	5	0	
	Siloret	3	0	3	0	
CT Aff / SIAEP Carentoir						

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	8	0	13	2	bromates (12µg/l et 22µg/l avec LQ : 10µg/l)
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	4	0	4	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	4	0	4	0	
	Gué Blandin	4	0	4	0	
	Carrouis	4	0	4	0	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	3	0	3	0	
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	4	0	4	0	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal					
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudelel					fluorures (1,6mg/l avec LQ : 1,5mg/l)
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	6	0	6	1	
	Hoedic	12	0	12	0	
	Houat	3	0	4	1	bromates (36µg/l avec LQ : 10µg/l)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	4	0	4	0	
		9	0	9	0	

LQ : limite de qualité

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
Reçu en préfecture le 29/06/2016
Affiché le **29 JUIN 2016**
ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre initial

portant sur l'eau destinée à la consommation humaine

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	100%	100%
	Lindorum	100%	100%
	Penneven	100%	100%
	Tourlaouen	100%	100%
	Barrégant	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	100%	100%
	Toultreincq	100%	83%
CT Ellé-Inam / Guisriff	Cadigué	100%	100%
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	100%	100%
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	100%	100%
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	-	-
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	100%	100%
	Pierre Fendue	100%	100%
	Déversoir	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	100%	100%
	Ker Anna	100%	100%
	Valvert et Porzo	100%	100%
	Sence	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	100%	100%
	Bréman	100%	100%
CT Oust aval / BVO	Bellée	100%	100%
	Blouzereuil	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric Saint-Colombier	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	100%	100%
	Kerbotin		
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	-	-
	Langroise	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	Guern	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	100%	100%
	Coët Even	100%	100%
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	100%	100%
	Tregat	100%	100%
CT Aff / Guer	Houssa	100%	100%
	La Lande	100%	100%

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité	
		microbiologie (P101.1)	paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	100%	100%
	Siloret	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	100%	85%
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	100%	100%
	Gué Blandin	100%	100%
	Carrouis	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	100%	100%
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	100%	100%
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Pont-Sal	-	-
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	100%	83%
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	100%	100%
	Hoedic	100%	75%
	Houat	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	100%	100%

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID: 058-255601072

Taux de conformité

29 JUIN 2016

20160624-CSI-2016-041-DE

paramètres

physico-chimiques

(P201.1)

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes produits.

Ainsi pour 2014, le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 100%** et le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,1%**.

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



Cet indice remplace l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) depuis le 1^{er} janvier 2013 et permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

La note 15 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 15 premiers points sont obtenus, les 30 points d'inventaire des réseaux peuvent être comptabilisés.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « plans des réseaux » et « inventaire des réseaux » sont acquis.

15 points	Plan de réseaux	
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
30 points	Inventaire des réseaux	
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
0 ou 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
75 points	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
0 ou 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0
0 ou 10	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0
0 ou 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
0 ou 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
0 ou 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0
0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
120	TOTAL	90

S'agissant du réseau d'interconnexion, les informations portant sur la localisation des branchements et leurs caractéristiques sont sans objet. De plus, l'absence de plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (et donc de sa mise en œuvre) s'explique par un âge moyen récent du patrimoine concerné et par un bon niveau de rendement de réseau.

Pour mémoire, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service P103.2B pour l'année 2014 était de 90 sur un total de 120.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2014	2015
Volume importé (en m ³)	5 570 626	5 430 508
Volume exporté (en m ³)	5 470 925	5 372 900
Volume de service (en m ³)	24 295	18 740
Rendement du réseau de distribution en %	99%	99%
Ratio volume exporté sur volume importé en %	98%	99%

Le volume de service correspond aux lavages de réservoirs et purges réalisées sur les différents tronçons (estimation de 11 540 m³) et aux pertes associées aux analyseurs en ligne : turbidité et chlore (estimation à 7 200 m³).

A noter plus particulièrement un volume de purge estimé à 2 900 m³ suite à la casse du feeder DN300 à Colpo, survenue le 12/11/2015.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2014	2015
Volume importé (en m ³)	5 570 626	5 430 508
Volume exporté (en m ³)	5 470 925	5 372 900
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	182	199
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ /km/jour	1,5	0,8

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2014	2015
Volume importé (en m ³)	5 570 626	5 430 508
Volume exporté (en m ³)	5 470 925	5 372 900
Volume de service (en m ³)	24 295	18 740
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	182	199
Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /km/jour	1,1	0,5

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, aucun linéaire de réseau n'a été renouvelé sur le réseau d'interconnexion. Pour l'année 2015, **le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % (0 % en 2014).**

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des points de prélèvements, déjà présentés plus haut, avec leur indice d'avancement de protection respectif.

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locquetas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety	LE PALAIS/ SAUZON/ LOCMARIA	ESU	80/40	80 : Bordilla, Antoureau, Borfloc'h, Port York, Les Grands Sables, Le Coléty // 40 : Locquetas, Bordustard, Port Guen
CT Ellé-Inam / Gourin	Prélèvement de Conveau	GOURIN	ESO	20	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	GOURIN	ESU	40	
CT Ellé-Inam / Langonnet	Prélèvement de la Station de Cadigué	GUISCRIF	ESO	80	
CT Ploërmel / Monterrein	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	LANGONNET	ESO	80	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	MONTERREIN	ESO	80	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	LE SOURN/ MALGUENAC	ESO	80	
CT Oust aval / Sérén-Lizio	Prélèvement de Poulglass	CLEGUEREC/ MALGUENAC	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Prélèvement du Déversoir - Blavet	PONTIVY	ESU	80	
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	ROUDOUALLEC	ESO	80/40	80 : Strakou, Cost Minez // 40 : Castel Dour
	Prélèvement de Bréman-Brancelin	SERENT	ESO	100	Suite inspection 2014, suivi des prescriptions dans les PPC
	Prélèvement de Blogo-Pouho	QUILY	ESO	80	
	Prélèvement de Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	ESO	80	
	Prélèvement Pont mouton	PLOUHINEC	ESO	100	Inspection ARS 2015 – étude sur bassin d'alimentation avec suivi des pratiques
	Prélèvement de Langroise - Blavet + Kersalo	HENNEBONT	ESU	80	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Recu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le 29/06/2016
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet Evel / Baud	Prélèvement du Guern - Blavet	GUERN	ESU	80	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	GRAND-CHAMP	ESO	80	
CT Scorff amont / Guéméné	Prélèvement de Plaisance-Scorff	LOCMALO	ESU	0	Arrêt prévu à terme
	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	PLOERDUT	ESO	100	Captage prioritaire // 100 : puits à l'arrêt et 50 : forage
CT Ellé-Inam / Ellé	Prélèvement de Kervreihen	PRIZIAC	ESO	80	
	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	PLOURAY	ESO	80	
	Prélèvement de Barrégant-Ellé	LE FAOUET	ESU	80	Arrêté de DUP 23/12/2015
	Prélèvement de Lindorum	LE FAOUET	ESO	100	Suite inspection ARS 2014, étude du PPC faite en 2015
	Prélèvement de la station de Penneven	LANVENEGEN	ESO	80	
CT Oust aval / BVO	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	SAINT-CONGARD	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement de Blouzereuil	MISSIRIAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Prélèvement de Cran	TREFFLEAN	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Trégat	THEIX	ESU	80	
CT Aff / SIAEP Carentoir	Prélèvement de Siloret	CARENTOIR	ESO	80	
	Prélèvement de Fondemay	CARENTOIR	ESO	100	Captage prioritaire
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	PAIMPONT (I. ET V.)	ESO	80	
CT Muzillac / Muzillac	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	MUZILLAC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Prélèvement du Pré d'Abas - Casteldeuc	LES FORGES	ESO	100	Suivi par le SMGBO
CT Blavet Evel / Moustoir	Prélèvement de Rimaison - Blavet	PLUMELIAU	ESU	80	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
Reçu en préfecture le 29/06/2016
Affiché le **29 JUN 2016**
ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Prélèvement de Keranna	SEGLIEN	ESO	40	
	Prélèvement de Mangoër - Blavet	CLEGUEREC	ESU	80	
	Prélèvement du Porzo - Valvert	NEUILLAC	ESU	0	Mise en sommeil en mars 2015. Maintien en stand-by pour vidange de Guerlédan, arrêt définitif 31/12/2015.
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Prélèvement du Sence	MALGUENAC	ESO	80	
	Prélèvement de Mangoër II	CLEGUEREC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Prélèvement du Lac au Duc	PLOËRMEL	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement La Herbinaye	GUILLAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO - captage prioritaire
CT Questembert / SIAEP Questembert	Prélèvement du Logo - Pilaire	QUESTEMBERT	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Prélèvement Les Moulins	RIEUX	ESO	80	
	Prélèvement Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	ESO	100	Captage prioritaire - suivi par le SMGBO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Prélèvement de Carrouis	BEGANNE	ESO	100	Captage prioritaire
	Prélèvement d'eau Kerdaniel	SAINT-JEAN-BREVELAY	ESO	40	
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	PLOUGOUMELLEN	ESU	80	Prise d'eau à l'arrêt définitif depuis le 31/12/2015 (en service feeder Belz Ploëmel).
	Prélèvement du Bézier (forage du Pouילו) - Houssa	MONTENEUF	ESO	80	
CT Aff / Guer	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	BEIGNON	ESO	80	

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
Reçu en préfecture le 29/06/2016
Affiché le 29 JUIN 2016
ID : 156-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Blavet Evel / Locminé	Prélèvement de Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	ESO	80	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prélèvement de Prassay	LE ROC SAINT ANDRE	ESO	80	
CT Oust moyen / Régigny	Prélèvement Pertui Rouge	RADENAC	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Prélèvement de Kergoudelel (puits et forage)	PLUVIGNER	ESO	80	
	Prélèvement de Hoedic forages	HOEDIC	ESO	80	Arrêté de DUP du 08/01/2016
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	HOUAT	ESO	50	
	Prélèvement de la retenue de Tréauray	PLUNERET	ESU	40	

SMGBO : syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, porteur de contrats de territoire à l'échelle des bassins versants
DUP : déclaration d'utilité publique

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 74 % pour une consolidation à l'échelle du périmètre Eau du Morbihan (non compris les achats d'eau extérieurs). En prenant en compte les achats d'eau extérieurs, l'indice est de 76 % pour 2015.

Faits marquants :

- Arrêtés de DUP obtenus pour la prise d'eau de Barréant (23/12/2015) et pour les trois forages de Hoedic (08/01/2016),
- Délibération du comité syndical de Eau du Morbihan en date du 30/10/2015 portant sur l'abrogation de la DUP instaurant les périmètres de protection de l'eau de Pont-Sal (Plougoumeil).

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
Reçu en préfecture le 29/06/2016
Affiché le **29 JUIN 2016**
ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

3.5.1. Budget Production

Production	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté directement par Eau du Morbihan :		
- dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	5 232 816	7 098 425
- dette réalisée directement par le Budget Production	4 750 000	9 416 667
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté indirectement par Eau du Morbihan	11 011 539	8 614 740
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) consolidé hors AELB	20 994 355	25 129 832

Epargne brute annuelle en €	3 407 636	3 506 791
Durée d'extinction de la dette en années	6,16	7,17
soit encore :	6 ans 2 mois	7 ans 2 mois

AELB : agence de l'eau Loire-Bretagne

La particularité pour le budget Production en matière de dettes réside dans le fait qu'une partie des emprunts est supportée directement par Eau du Morbihan et une autre de façon indirecte. Cette dernière est définie dans le cadre des procès-verbaux de mise à disposition liant les collectivités membres de Eau du Morbihan ayant conservé la compétence Distribution et Eau du Morbihan.

La dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont-Port Louis au 1^{er} janvier 2015 fait basculer l'encours de la dette associé, sur la ligne de l'encours supporté directement par Eau du Morbihan.

Le procès-verbal (PV) avec Pontivy Communauté a été signé en décembre 2015 ; l'encours de la dette au 31 décembre 2015 prend en compte ce PV.

Les procès-verbaux avec AQTA et Langonnet sont en cours de finalisation.

De plus, des avances remboursables à taux 0% sont accordées par l'AELB. Les opérations nouvellement concernées en 2015 sont les suivantes : les travaux de refonte des unités de production de Houat et Hoëdic, et la construction de l'unité de production de Trégat II. Elles constituent une « dette » supplémentaire à rembourser telle que présentée ci-après :

Production	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	6 006 249	7 007 831
Durée d'extinction de la dette en années en tenant compte des avances remboursables AELB	7,92	9,16
soit encore :	7 ans 11 mois	9 ans 2 mois

Commentaire : l'épargne brute annuelle de 2015 est semblable à celle de 2014, malgré des changements dans les contrats d'exploitation et une année 2015 marquée par la vidange et l'assec de Guerlédan.

Ainsi, pour l'année 2015, la durée d'extinction de la dette Production est de 9,16 ans, en consolidant l'encours (qui sera corrigée avec la signature des derniers PV de mise à disposition).

3.5.2. Budget Transport-Négoce

Transport-Négoce	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) hors AELB	120 984	82 709
Epargne brute annuelle en €	1 097 740	- 367 911
Durée d'extinction de la dette en années	0,11	X
soit encore :	1 mois	X

Ici aussi, des avances remboursables à taux 0% sont accordées par l'AELB. Les avances réalisées en 2015 sont dans la continuité des opérations déjà acceptées en 2014. Cette avance peut être assimilée à une « dette » supplémentaire à rembourser comme présentée ci-après :

Transport-Négoce	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	2 556 344	2 725 634
Durée d'extinction de la dette en années en tenant compte des avances remboursables AELB	2,44	X
soit encore :	2 ans 5 mois	X

Commentaire : l'épargne brute annuelle de 2015 est négative, en raison d'achats d'eau supplémentaires au budget Production (en lien avec les nouveaux marchés de services et une production à partir des unités de Eau de Morbihan supérieure aux hypothèses retenues pour la vidange et l'assec de Guerlédan).

Pour l'année 2015, la durée d'extinction de la dette Transport-Négoce n'est donc pas calculée. L'excédent reporté de l'année antérieure permet de « couvrir » cette épargne négative.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2015 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CD 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Compétence Production

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des subventions Conseil Départemental en € H.T.
AURAY BELLE ILE	Etudes et Maitrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la ressource en eau à Belle-Ile en Mer	65 096,80 €	40 000,00 €	13 019,36 €
BLAVET OCEAN	Remise en service de la station de Pont Mouton à Plouhinec	149 986,00 €	73 500,00 €	29 997,20 €
BLAVET OCEAN	Piézomètres Pont-Mouton - PLOUHINEC	46 710,00 €		9 342,00 €
BLAVET OCEAN	Etude hydrogéologique et de l'aquifère de Pont-Mouton	56 235,00 €	28 162,00 €	22 494,00 €
EAU DU MORBIHAN	MOE pour travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine	65 500,00 €		13 100,00 €
EAU DU MORBIHAN	MOE pour les travaux de création de lagunes sur les stations d'eaux souterraines	43 600,00 €		8 720,00 €
EAU DU MORBIHAN	MOE réhabilitation réservoir stockage eau potable	88 028,00 €		17 605,60 €
ELLE INAM	Usine de Barrégant	1 954 781,00 €	722 750,00 €	390 956,20 €
ELLE INAM	MOE réhabilitation de forages et recherches d'eau souterraine - site de Tourlaouenn - PLOURAY	54 855,00 €		10 971,00 €
ELLE INAM	MOE pour la modernisation de la station de traitement d'eau potable de Tourlaouen à PLOURAY	54 560,00 €		10 912,00 €
PLOERMEL	Réalisation d'un forage de reconnaissance et d'essai sur le site de Casteldeuc à Mohon - Collège Territorial de Ploermel	53 565,00 €	21 000,00 €	10 713,00 €
SAINT-JACUT	Etude Environnementale sur l'aire d'alimentation de Carouis à Béganne	39 750,00 €	21 000,00 €	7 950,00 €
SCORFF AMONT	Equipement de 3 forages et pose 3 conduites refourlement et 1 conduite gravitaire vers le milieu naturel à LIGNOL	188 285,00 €	82 950,00 €	37 657,00 €
VANNES EST RHUYS	MOE pour les recherches en eau souterraine sur la Presqu'île de Rhuys	86 435,00 €		34 574,00 €
VANNES EST RHUYS	Remplacement du plancher filtrant sur le filtre n°1 Tregat 1	41 235,00 €		
VANNES NORD	Travaux de forage à Lihanteu et Kerbotin à Saint-Avé	29 600,00 €	20 500,00 €	5 920,00 €

Certaines opérations sont accordées par tranche. Aucune avance remboursable à taux 0% n'a été attribuée par l'AELB.

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUIN 2016**

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

Compétence Transport

<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montants des subventions AELB en € H.T.</i>	<i>Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%</i>	<i>Montants des subventions Conseil Départemental en € H.T.</i>
PLOERMEL	Vannes électrique et Automatismes réservoir du Bouix - Guilliers	21 236,56 €	0	0	0

L'état récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée est fourni en annexe 3.

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

Production	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté directement par Eau du Morbihan :		
▪ dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	5 232 816	7 098 425
▪ dette réalisée directement par le Budget Production	4 750 000	9 416 667
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) supporté indirectement par Eau du Morbihan	11 011 539	8 614 740
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) consolidé hors AELB	20 994 355	25 129 832

Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 984 563	2 616 529
	en intérêts	755 678	928 114

Production	2014	2015	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	6 006 249	7 007 831	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	145 768	196 968
	en intérêts	0	0

L'annuité de 2015 indiquée supra englobe quatre annuités d'emprunt suite à la signature du PV de mise à disposition avec Pontivy Communauté (2012 à 2015).

Transport-Négoce	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	120 984	82 709

Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	32 880	20 237
	en intérêts	5 904	2 300

Transport-Négoce	2014	2015	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) - AELB	2 556 344	2 725 634	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	74 667	76 193
	en intérêts	0	0

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition sur les deux autres budgets Production et Distribution.

4.3. Amortissements



	2014	2015
Dotation aux amortissements - Production (en €)	2 647 068	2 864 373
Dotation aux amortissements - Transport-Négoce (en €)	1 148 993	1 306 777

Pour l'année 2015, la **dotation aux amortissements – Production, a été de 2 864 373 €**. Toutefois, les amortissements techniques de certains territoires n'ont pas été intégrés à l'exercice 2015 en raison de procès-verbaux non signés au 31 décembre 2015.

Pour l'année 2015, la **dotation aux amortissements – Transport-Négoce, a été de 1 306 777 €**.

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

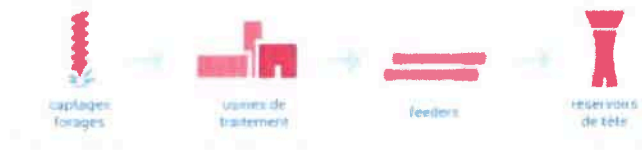


Lors de la réunion du comité syndical du 14 novembre 2014, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2015-2019 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. L'extrait relatif aux compétences Production et Transport est joint en annexe 4.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- 20 000 € en faveur de l'association A.A.P.E.L. pour un programme « Eau et Santé » dans la province de *Khanh Hoa* au Vietnam (pour la réalisation de postes sanitaires). Pour mémoire, depuis cinq années le syndicat participe respectivement à hauteur de 22 400 € en 2010 et 20 000 €/an depuis 2011 (jusqu'en 2014).
- 12 295 € en faveur de l'association Energie Morbihan pour le projet « Accès à l'eau de consommation » en faveur des villages de Dialaya, Sékoto et Tagan au Mali.
- 2 200 € en faveur de l'association Enfants d'Asie au titre des projets à Smong au Cambodge.

Ces participations s'inscrivent dans le nouveau cadre d'intervention du syndicat défini par délibération CS-2015-026 du 27 mars 2015.

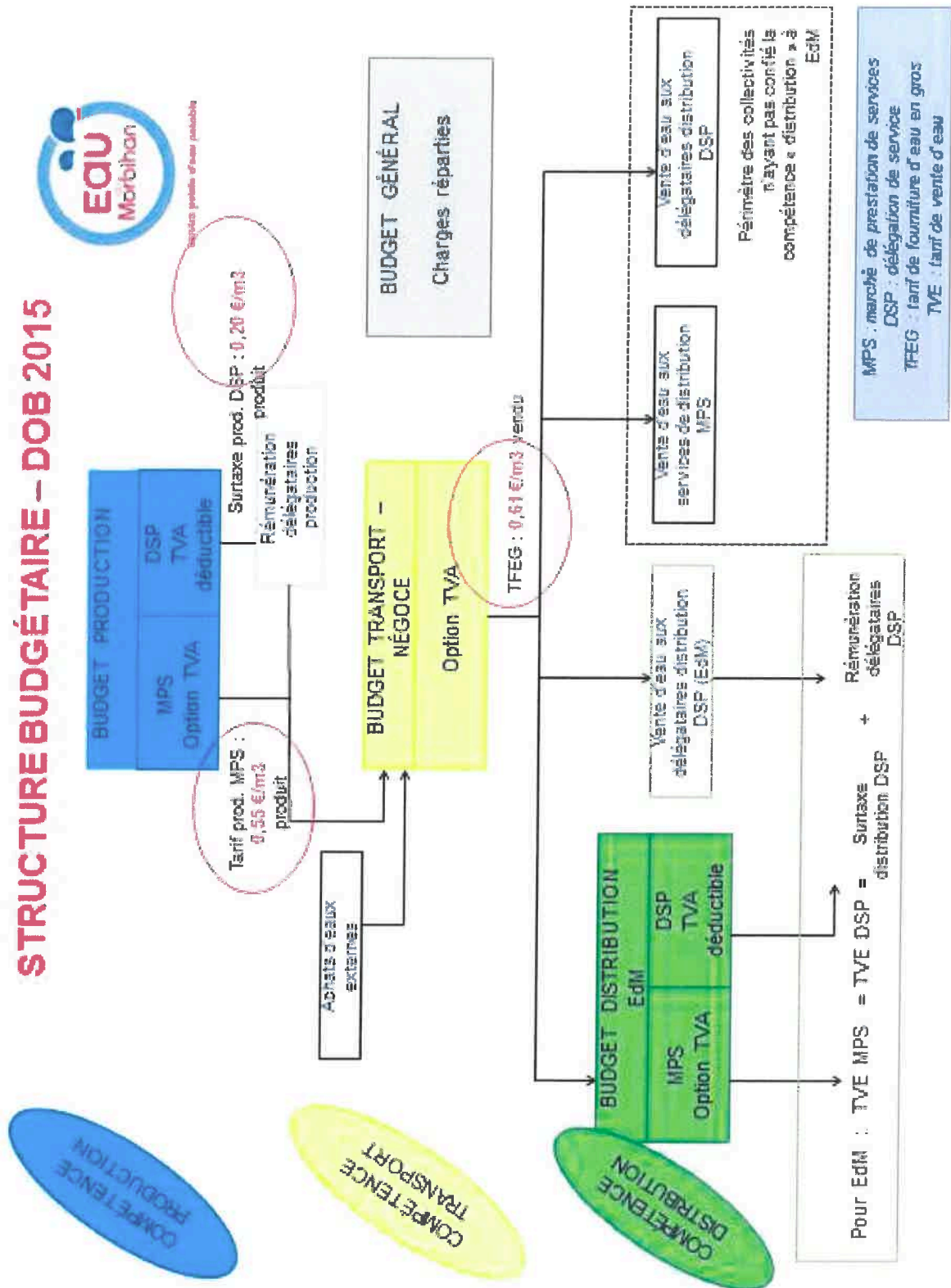
6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services			
D102.0	Prix HT au m ³ vendu aux services de distribution	0,60 € HT/m ³	0,61 € HT/m ³	0,61 € HT/m ³
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan)	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan)	99,6%	99,6%	99,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – réseau d'interconnexion	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution – réseau d'interconnexion	100%	99%	99%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés – réseau d'interconnexion	0 m ³ /km/j	1,5 m ³ /km/j	0,8 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau – réseau d'interconnexion	0 m ³ /km/j	1,1 m ³ /km/j	0,5 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – réseau d'interconnexion	0%	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan y compris achats d'eau extérieurs)	74%	74%	76%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité – Production Durée d'extinction de la dette de la collectivité – Transport-Négoce	2,59 années 0,8 année	7,92 années 2,44 années	9,16 années xx

STRUCTURE BUDGÉTAIRE – DOB 2015



Service public d'eau potable



Envoyé en préfecture le 29/06/2016
 Reçu en préfecture le 29/06/2016
 Affiché le **29 JUIN 2016**
 ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

DOB 2015 - TFEG : Tarif de Fourniture d'Eau en Gros

Charges de transport, dépenses partagées et frais de structure 0,033€/m3

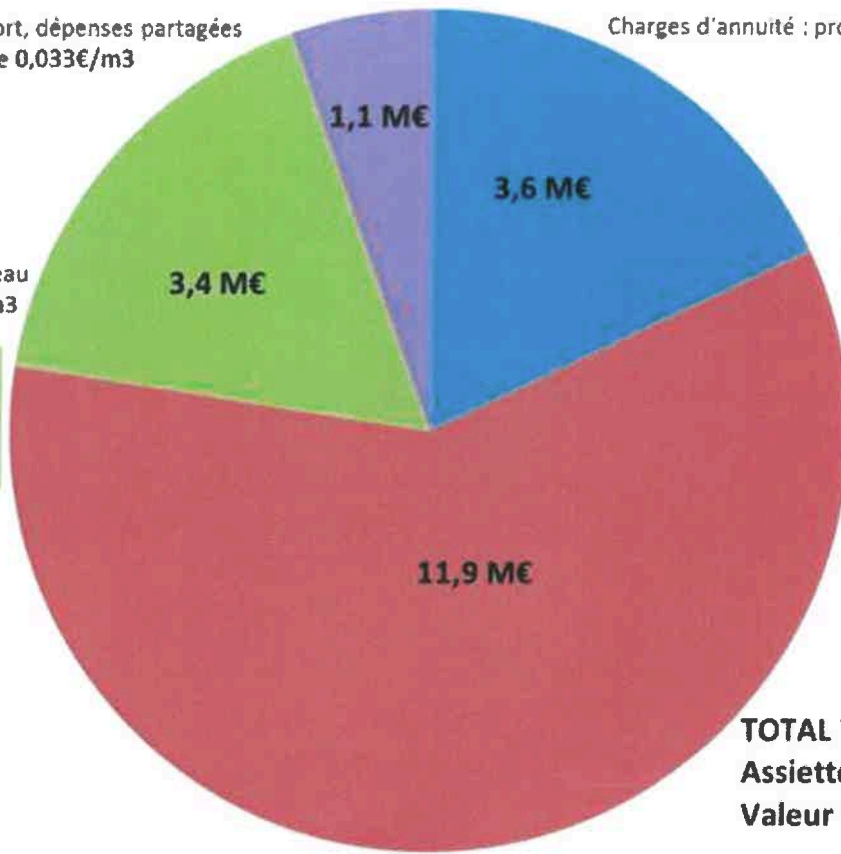
Charges d'annuité : production 0,110€/m3

Charges d'achats d'eau extérieurs 0,104€/m3

Charges d'exploitation : production 0,363€/m3

FOCUS achats d'eau extérieurs :
 0,60€/m3 pour 5,7Mm3 achetés

FOCUS exploitation production :
 Rémunération exploitant : 0,39€/m3 pour 27,6Mm3 produits
 Charges diverses : 0,04€/m3 pour 27,6Mm3 produits



TOTAL TFEG : 0,61 €/m3
Assiette : 32,7 Mm3
Valeur 2015

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le **29 JUIN 2016**

ID : 056-255601072-20160624-CS_2016_041-DE

ANNEXE 3

Production

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
AURAY BELLE ILE	Etudes et Maitrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la ressource en eau à Belle-Ile en Mer	CACG	65 096,80 €	08/07/2015
BLAVET OCEAN	Remise en service de la station de Pont Mouton à Plouhinec	SAUR	149 986,00 €	01/06/2015
BLAVET OCEAN	Piézomètres Pont-Mouton - PLOUHINEC	AQUASSYS	46 710,00 €	01/09/2015
BLAVET OCEAN	Etude hydrogéologique et de l'aquifère de Pont-Mouton	ANTEAGROUP	56 235,00 €	03/04/2015
EAU DU MORBIHAN	MOE pour travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine	Cabinet BOURGOIS	65 500,00 €	18/03/2015
EAU DU MORBIHAN	MOE pour les travaux de création de lagunes sur les stations d'eaux souterraines	IRH	43 600,00 €	16/03/2015
EAU DU MORBIHAN	MOE réhabilitation réservoir stockage eau potable	G2C Environnement	88 028,00 €	08/10/2015
ELLE INAM	Usine de Barrégant	MSE/RVL	1 954 781,00 €	26/11/2015
ELLE INAM	MOE réhabilitation de forages et recherches d'eau souterraine - site de Tourlaouenn - PLOURAY	CALLIGEE/LOG HYDRO	54 855,00 €	04/12/2015
ELLE INAM	MOE pour la modernisation de la station de traitement d'eau potable de Tourlaouen à PLOURAY	ARTELIA	54 560,00 €	21/09/2015
PLOERMEL	Réalisation d'un forage de reconnaissance et d'essai sur le site de Casteldeuc à Mohon - Collège Territorial de Ploermel	BONNIER FORAGES	53 565,00 €	13/11/2015
SAINT-JACUT	Etude Environnementale sur l'aire d'alimentation de Carrouis à Béganne	Chambre Agriculture Morbihan	39 750,00 €	27/07/2015
SCORFF AMONT	Equipped de 3 forages et pose 3 conduites refourlement et 1 conduite gravitaire vers le milieu naturel à LIGNOL	SAUR	188 285,00 €	16/04/2015
VANNES EST RHUYS	MOE pour les recherches en eau souterraine sur la Presqu'île de Rhuys	ARTELIA	86 435,00 €	19/11/2015
VANNES EST RHUYS	Remplacement du plancher filtrant sur le filtre n°1 Tregat 1	SAUR	41 235,00 €	31/03/2015
VANNES NORD	Travaux de forage à Lihanteu et Kerbotin à Saint-Avé	SETRAFOR	29 600,00 €	15/04/2015

Transport

Collège Territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant HT	Date de notification
PLOERMEL	Vannes électrique et Automatismes réservoir du Bouix - Guilliers	SAUR	21 236,56 €	10/02/2015

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le 29 JUIN 2016

ID : 056255601072-20160624_CS_2016_041-DE

ANNEXE 4 - montants en M€ HT

Collèges	Opérations	2014 et antérieurs pour mémoire	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et suivants pour mémoire	Total
Production - Usines									
Auray-Belle Ile	Belle Ile Antoureau	7,82	0						7,82
Auray-Belle Ile	Tréauray	0,1	0,4	1	6	7	3		17,5
Auray-Belle Ile	Kergoudeler	0,38	0,3						0,68
Auray-Belle Ile	Houat-Hoëdic	0,21	1,25						1,46
Auray-Belle Ile	Sécurisation et ressource Belle Ile	0	0,2						0,2
Blavet amont Pontivy	Pertuis Rouge	0						0,32	
Blavet amont Pontivy	Keranna	0	0,05						0,05
Blavet Océan	Usine de Pont Mouton	0	0,1						0,1
EDM	Mangoër 2	7,61	1,12						8,73
EDM	Liscuit et liaison Liscuit/Trégat x2	0				0,1	0,4	7	7,5
EDM	Mise à niveau des stations ESO	0,01	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2		1,01
EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête	0,05	0,05	0,5	0,5	0,5	0,5		2,1
EDM	Lagunes décantation stations ESO	0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2		0,8
EDM	Démolition de stations à l'arrêt	0	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15		0,75
EDM	Déplacement canalisation	0,052	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15		0,802
EDM	Liaison Quinipily (Baud) usine du Guern	0,07	0						0,07
Ellé Inam	Barrégant	0,22	0,5	1,4					2,12
Ellé Inam	Toultreincq	0,18			0,4	1,5	1,3		3,38
Ellé Inam	Tourlaouen	0,08	0,2	0,4					0,68
Oust Aval	Prassay	0,06	0,05	0,66					0,77
Ploermel	Monterrein	0,41							0,41
Ploermel	Casteldeuc	0,02	0,14						0,16
Questembert	Le Logo	0					0,2		0,2
Scorff amont	Bot Coët	0,15	0,15	1	1,52				2,82
St Jacut	Gué Blandin	1							1
Vannes Est Rhuy	Trégat 400 m ³ /h	0,5	4	3,3	0,2				8
Vannes Est Rhuy	Cran	0	0,01						0,01
Vannes Nord	Kerbotin	0		0,05					0,05
Sous-total			9,12	8,91	9,32	9,8	6,1		43,25
Production - Ressource eau superficielle - Barrages									
Auray-Belle Ile	Barrage de Tréauray-sécurisation	1,12	0,13						1,25
Auray-Belle Ile	Barrage Borfloc'h	0	0,15	0,15	0,2				0,5
Muzillac	Le Rodhoir	0,08							0,08
Ploermel	Barrage du Lac au Duc	0,23			0,5				0,73
Vannes Est Rhuy	Barrage de Trégat	0,02		0,2					0,22
Vannes Ouest	Barrage de Pont Sal	0	0,05	0,05	0,2				0,3
Sous-total			0,33	0,4	0,9	0	0		1,63
Production - Ressources eaux souterraines PPC									
EDM	Recherches en eau	0,34	0,32	0,33	0,32	0,3	0,2		1,81
EDM	PPC	0,01	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		0,51
Sous-total			0,42	0,43	0,42	0,4	0,3		1,97
Total Production			9,87	9,74	10,64	10,2	6,4		46,85

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le 29 JUIN 2016

2017-056-255594072-20160624-CS_2016_04-1-RE

suyants
pour
mémoire

Total

Collèges	Opérations	2014 et antérieurs pour mémoire	2015	2016					Total
Transport									
Aff	Liaison MAXENT (35) Fosse Noire	0		0,15		0	0	2	2,15
Auray-Belle Ile	Redimensionnement réservoir Kerguero	0	0,2			2,5			2,7
Auray-Belle Ile	Liaison PONT-LOROIS/PLOEMEL	5,38	0,28						5,66
Auray-Belle Ile	Restructuration réseau	0		0,1	0,9				1
Blavet Evel	Kerpolican II	0,58							0,58
EDM	Pose de compteurs	0,67							0,67
EDM	Aménagement Lesquégué	0	0,1						0,1
Ellé Inam	Liaison TOULTREINCQ/BARREGANT	1,66	0						1,66
Scorff Amont	Renforcement/sécurisation GUEMENE	0							pm
Total Transport			0,58	0,25	0,9	2,5	0		4,23



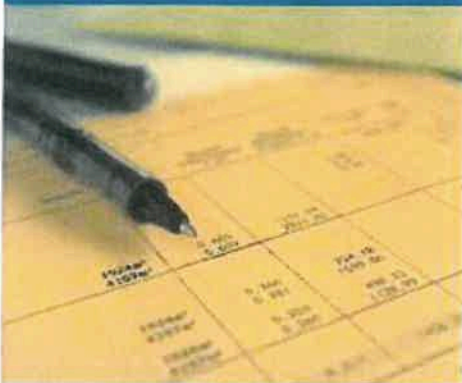
Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maître sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-l'eau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

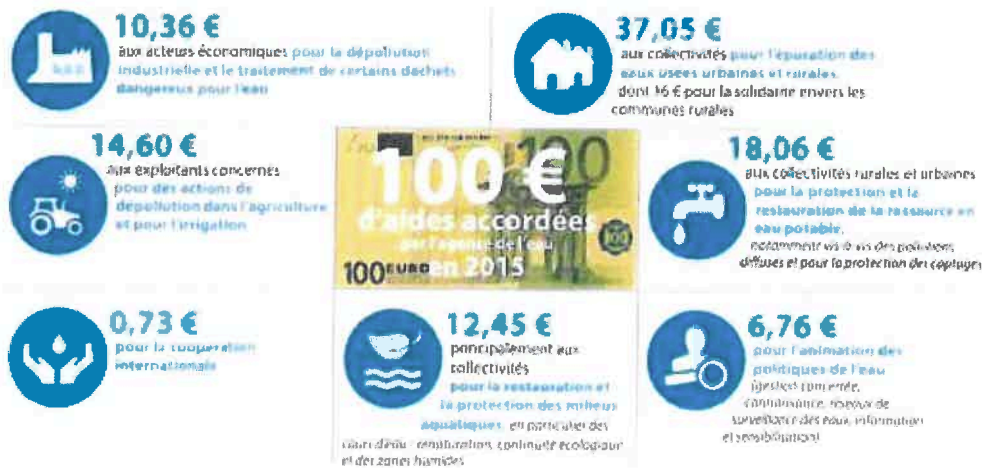


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de carénage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Xerxia - Bât B
18 rue du Sabor
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou Maine

17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÈANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
@eau_loire_bretagne

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÈANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

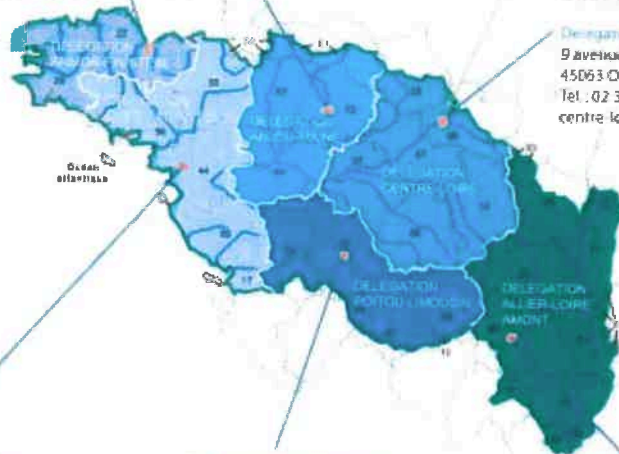
1 rue Eugène Varlin - CS 40523
44105 NANTES CEDEX 4
Tél : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 61
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 63
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, culture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de côtes d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante.

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (176), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Etienne.

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTÉ 2016 QUELS POISSONS PEUENT NOS RIVIÈRES ?



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement !
Faites directement le QR Code.
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES AGENCES DE L'EAU

